

Montrer le corps... libre

A propos des photographies de Lieven Nollet

« Montrer *ce qui n'est pas vu !* » Voici, de prime abord, la démarche originale que nous propose l'artiste qui se risque à pénétrer le territoire carcéral. Il serait le témoin qui entre et qui ressort, l'interface entre le dedans et le dehors, revenant, témoignages à l'appui, avec la preuve que ce monde existe et de comment il existe ; sorte de mythe de la grotte¹ inversé duquel les prisonniers diront plutôt qu'il a pour fonction de « montrer *ce que nous vivons et ce que nous sommes !* ».

« Il montre *ce que nous voyons !* » C'est par contre le constat, singulièrement paradoxal, que fait le professionnel en milieu carcéral lorsqu'il est confronté aux photographies de Lieven Nollet. D'emblée, nous pouvons comprendre que la réflexion va tourner autour d'une *Phénoménologie de la perception*². Quoi de plus paradoxal, en effet, mais aussi de plus pur que de *montrer* ce qui est *vu* ou justement ce qui *n'est pas vu*. En tous cas, cette hypothèse méthodologique met en évidence que le « *vu* », à ne pas confondre avec le « *visible* », s'inscrit dans un mouvement que nous qualifierons de projection. Phénomène magique, fondateur de la vie psychique où le réel, frappé par le joug de l'imaginaire, n'est plus ce qu'il est³. Si l'artiste doit nous montrer ce que nous voyons ou ce que nous ne voyons pas, c'est que précisément ce que nous voyons ne se limite pas au réel ou, mieux, que le réel n'est peut-être pas si *visible* que ça. De plus, nouvelle formulation paradoxale, cette projection doit aussi pouvoir venir de l'extérieur – de l'artiste – et met en évidence que ce mécanisme est, plus qu'un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, une tendance fondamentale à créer des équivalences entre le monde interne et la « réalité » externe.

C'est assurément ce même mécanisme de projection qui a présidé les échanges entre le photographe et ses modèles. Comme il nous le révélait : « lorsque je suis là, ils ne sont plus les mêmes ». Nous nous empressions de lui répondre qu'il en est de même pour le psychologue lorsqu'il est face aux mêmes sujets. Ce constat de la *modification par la présence* est certainement le postulat fondamental de la phénoménologie mais aussi de toute psychologie. On connaît l'énigme célèbre qui consiste à savoir si un arbre qui tombe dans une forêt où il n'y a personne fera quand même du bruit alors qu'il n'y a personne pour l'entendre. Il en va de même pour le détenu : le sujet en prison est-il un sujet ? Existe-t-il puisqu'il n'y a personne pour le *voir* exister ? Lieven Nollet ne permet-il pas, lorsqu'il est face aux détenus et lorsqu'il les photographie, l'émergence d'une existence ou d'une identité qui sans ses « témoignages » n'existeraient pas ?

Il y a selon nous une évolution assez logique dans la démarche de Lieven Nollet qui consiste, pour ce second opus, à présenter des portraits de prisonniers. Après s'être précédemment attardé sur l'architecture, l'espace, le territoire des prisons de Belgique⁴, un

¹ Platon. (1950). *La République* VII, In *Œuvres complètes*. Paris : Gallimard, La Pléiade.

² Merleau-Ponty. M. (1945). *Phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard.

³ Sami-Ali. (1970). *De la Projection*. Paris : Dunod.

⁴ Nollet. L. (2005). *Inside : Prison en Belgique*. Tielt (Belgique) : Lannoo.

mouvement de « centration » s'opère, dirigeant l'objectif de l'appareil photo sur le corps et particulièrement sur le visage lorsqu'il est question de l'art du portrait. En s'« attaquant » au visage, il n'en a peut-être pas conscience mais il touche aux abords les plus profonds de l'identité. L'identité du détenu photographié mais aussi l'identité de l'étranger au monde carcéral qui *verra* ces photographies. Etranger, le mot est adéquat puisque c'est bien face à l'étrange que l'on se trouve lorsqu'on est confronté à son portrait comme à celui de toute autre personne. En effet, le visage est ce lieu ambigu et paradoxal où s'expriment le soi et le non-soi, l'identité et l'identique, la « mémété » et la différence. Lorsque le jeune enfant, dans les bras de sa mère, est confronté à son image spéculaire reflétée par le miroir, le visage qu'il connaît, qu'il attribue comme étant le sien est celui de sa mère et c'est son propre visage qui est source d'une *inquiétante étrangeté*⁵. C'est précisément, tout comme pour le mythique Narcisse, à partir de cette altérité étrange que naît l'identité à jamais marquée par cet *étrange sentiment d'être soi*⁶.

En prison, le phénomène est encore plus poussé puisque si l'identité est marquée au fer par l'altérité, il convient d'observer que le détenu est précisément coupé de cette différence fondatrice par les murs de l'enceinte. C'est précisément à ce moment que le travail du photographe devient fondamentalement identitaire puisque ses portraits de visages passant, presque en contrebande, les barreaux de la prison vont enfin se refléter dans le regard de l'autre. Nous pouvons même nous demander si par moment l'image ne véhicule pas plus l'identité du sujet que le corps lui-même et, dans un nouveau *paradoxe fou*, si l'identité du sujet ne se situe pas plus dans l'image que dans le réel. L'imaginaire semble alors plus « réel » qu'un réel qui en devient plus « imaginaire » que l'imaginaire. C'est certainement ce qu'il en est de ce *détenu* qui a son portrait affiché dans le hall central de l'Établissement de Défense Social de Paifve alors qu'il est décédé il y a quelques mois. Cet *homme* existe peut-être plus à ce jour qu'à l'époque où il se terrait dans sa cellule. Joli pied de nez ; juste retour des choses !

Parti du visage, venons-en au corps ! Dans le cadre de la thèse de doctorat que nous réalisons à l'Université de Liège, *Le corps du détenu* est certainement la pierre angulaire de nos recherches. En effet, au clinicien en milieu carcéral que nous sommes, le corps est vite apparu, comme un thème d'étude s'imposant naturellement. C'est déjà Foucault qui montrait finement que l'évolution majeure de la « pratique » de l'enfermement s'observait dans l'appréhension du « corps des condamnés »⁷. Alors qu'au 18^{ème} siècle ce corps était torturé et balafré, il est maintenant surveillé et soumis. Nous avons pu observer que c'est via le temps et l'espace que cette « désappropriation » du corps propre s'opère. Lorsque l'artiste nous montre le corps du détenu, il nous montre aussi un espace et un temps particulier. Certes, le principe photographique offre à lui seul un temps et un espace figés mais il nous semble revêtir une dimension toute particulière lorsque la photo est prise derrière les barreaux.

Le temps en prison est figé et paradoxalement constamment au centre des attentions du détenu. En effet, dès les premiers instants de l'enfermement, le nouveau prisonnier se voit attribuer toute une temporalité organisée qui rythmera l'ensemble de sa détention et lui permettra de se représenter une ligne du temps de son emprisonnement. Cette connaissance de la temporalité va l'aider à envisager diverses spéculations et estimer une éventuelle date de sortie sous conditions avant d'arriver au terme de la peine prononcée. Les cas de réclusions à perpétuité quant à eux voient pousser le vice de la temporalité encore un peu plus loin puisque

⁵ Freud. S. (1919). *L'inquiétante étrangeté*. Paris : Gallimard.

⁶ Sami-Ali. (1977). *Corps réel, corps imaginaire*. Paris : Dunod.

⁷ Foucault. M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.

l'on observe alors une superposition de la *temporalité carcérale* et de ce qui pourrait être appelé la *temporalité vitale*. Enfin, nous n'insisterons pas sur le sort des détenus internés, reconnus irresponsables de leurs actes, pour qui il n'existe pas de limite temporelle à l'enfermement... En plus de cette organisation temporelle, le temps est aussi « arrêté », comme en témoignent les nombreuses horloges systématiquement à l'arrêt en prison. On trouve ici un point commun au principe photographique et à l'univers carcéral qui consiste en la *suspension du temps*.

Il en va de même pour l'espace carcéral qui ne permet pas un mouvement d'appropriation qui, comme nous l'a montré maintes fois par analogie l'éthologie au travers de l'étude des animaux territoriaux, est essentiel au développement et à la qualité de la santé mentale de tout sujet. Ici, en prison, le détenu organisera son « chez soi » dans une cellule, un lieu tellement objectif et banal qu'un mouvement de « subjectivisation » y est rendu quasiment impossible.

Ce rapport espace-temps si particulier, que nous n'avons pas le temps (!) de décrire plus en détail, va déterminer une *rythmique* spécifique qui va sculpter, matérialiser la réalité corporelle et existentielle du sujet enfermé. L'organisation carcérale se caractérise par une rythmique avec une subjectivité sans sujet ; tout imaginaire est balayé par la rigueur, l'objectivité et la répétition stéréotypée. Cette rythmique spécifique en toile de fond, c'est probablement la capacité de maîtrise de *sa* temporalité et de *sa* spatialité qui différencie le *sujet du détenu*.

Si nous avons pris le temps (et l'espace) de détailler ces questions, c'est pour en revenir de plus belle à la question essentielle du corps. Car, en effet, cette temporalité, cet espace particuliers et, dès lors cette rythmique particulière sont de nature à se répercuter sur le *corps enfermé* d'un *sujet enfermé*. Un corps qui, privé de ses repères fondamentaux, subit cette perte de subjectivité où l'*imaginaire* et l'*identité* sont remplacés par le *banal* et l'*identique*.

Essayons maintenant de montrer en quoi cette réflexion pose en filigrane la question de la *liberté*. Si nous venons de voir que le corps en prison est soumis à rude épreuve, c'est, *in fine*, bien de liberté qu'il est constamment question. En effet, que pose d'autre comme question le travail d'un artiste qui restitue les conditions de l'enfermement ? De même, pour en revenir aux questions qui nous occupaient au début de ce texte, peut-on concevoir d'interroger l'identité, du prisonnier ou de tout autre individu d'ailleurs, en faisant l'économie des questions du *libre arbitre*, de la faculté à poser des *choix* et de la volonté/capacité de s'inscrire dans un *projet* personnel ? La prison est donc ce lieu où la liberté devra être traquée dans les moindres recoins où elle se niche. Et c'est, selon nous, une des qualités incontestables des photographies qui nous sont présentées dans ce livre. Saisissant intuitivement cette aspiration à la liberté qui transpire des murs des prisons, l'artiste parvient, peut-être une fois encore sans trop le savoir, à distribuer quelques *instantanés* de liberté aux détenus. Une liberté de l'image, une liberté du corps, une « liberté instantanée » ! C'est pour ces raisons que le travail de Lieven Nollet est selon nous une véritable *praxis* de la liberté qui fait œuvre, à n'en pas douter, de ce qui peut être appelé – mot bien complexe en milieu carcéral - psychothérapie.

Jérôme Englebert
Université de Liège
EDS de Paifve